

**LES FRAIS DE
SCOLARITÉ
AU CANADA**
automne 2009

LES FRAIS DE SCOLARITÉ AU CANADA

INTRODUCTION

Au cours des quinze dernières années, les frais de scolarité au Canada ont augmenté au point de devenir la dépense la plus importante pour la plupart des étudiantes et étudiants des collèges et universités. La hausse rapide des frais de scolarité a rendu l'éducation postsecondaire inabordable pour bon nombre de Canadiennes et Canadiens dont le revenu est faible ou moyen. Les hausses de frais de scolarité dramatiques pendant cette période sont le résultat direct des compressions dans le financement public de l'éducation postsecondaire par le gouvernement fédéral et, dans une mesure un peu moindre, par les gouvernements provinciaux. Actuellement, le financement public constitue environ 57 pour cent des fonds d'exploitation des universités et des collèges, une baisse par rapport à il y a à peine deux décennies, lorsque ce chiffre était de 84 pour cent. Pendant la même période, les frais de scolarité sont passés de 14 pour cent des fonds d'exploitation à plus de 34 pour cent¹. Ceci constitue une réorientation rapide du système d'éducation postsecondaire d'un modèle financé par les deniers publics à un modèle privatisé financé par les utilisateurs.

SURVOL HISTORIQUE : LES FRAIS DE SCOLARITÉ AU CANADA

Avant la Seconde Guerre (1867 à 1938)

Avant la Seconde Guerre mondiale, les universités canadiennes recevaient très peu de financement public (les collèges communautaires n'avaient pas été encore établis). Le financement universitaire dépendait presque exclusivement des dons privés et des frais de scolarité substantiels. De nombreux programmes universitaires étaient liés aux églises de confession chrétienne, et dépendaient lourdement du financement de ces églises. Seule une petite proportion de la population fréquentait l'université et la vaste majorité des étudiantes et étudiants était issue des familles canadiennes les plus riches.

L'Après-guerre mondiale (1946 à 1980)

Après la guerre, les soldats de retour au pays avaient facilement accès à des bourses du gouvernement fédéral pour leur permettre de fréquenter l'université dans le cadre d'un programme de réintégration des anciens combattants. Le gouvernement fédéral a également commencé à financer directement les universités à cette époque, et a continué de le faire après que la plupart des anciens combattants eurent obtenu leur diplôme. De même, la plupart des gouvernements provinciaux ont commencé à assurer le financement des établissements d'enseignement postsecondaire.

Vers le milieu des années 1960, presque tout le financement des universités canadiennes provenait des gouvernements fédéral et provinciaux. Cela a permis la réduction des frais de scolarité à un montant symbolique. Il n'est donc pas surprenant que les inscriptions aient explosé et que les Canadiennes et Canadiens de tous les milieux aient eu pour la première fois accès à l'éducation postsecondaire.

Du milieu à la fin des années 1960, les systèmes collégiaux provinciaux ont été institués dans la plupart des provinces. En raison de l'investissement public, les frais de scolarité de la plupart des collèges étaient soit symboliques, soit nuls. Cette époque représentait un temps où les gouvernements canadiens non seulement reconnaissaient la valeur sociale et économique de l'éducation postsecondaire des masses, mais investissaient également les fonds de l'État qui correspondaient à cet engagement. Pendant une certaine période à la fin des années 1960, Terre-Neuve et Labrador avaient aboli complètement les frais de scolarité.

Au début des années 1970, la plupart des discussions portant sur l'éducation postsecondaire ont commencé à se concentrer sur l'élimination des frais de scolarité. En 1976, le gouvernement canadien a signé la Convention des Nations Unies sur les droits économiques, sociaux et culturels promettant d'introduire graduellement l'éducation gratuite à tous les niveaux.

Les années 1980

Au début des années 1980, un changement de valeur a pris racine au sein des gouvernements du Canada et de presque tous les autres pays occidentaux, alors que la plupart des juridictions commençaient à supprimer les fonds aux programmes publics. L'éducation postsecondaire était une cible facile pour ces compressions budgétaires. Comme les universités et les collèges sont financés par le biais d'une combinaison de subventions du fédéral et du provincial et de frais d'utilisation, les gouvernements ont été en mesure de faire des compressions budgétaires et d'obliger les étudiantes et étudiants et leur famille à subventionner la différence. Pour diverses raisons, cette option n'était pas offerte aux gouvernements qui cherchaient à diminuer l'investissement des fonds de l'État dans la santé ou l'éducation primaire et secondaire. Du début des années 1980 au début des années 1990, les frais de scolarité moyens des universités canadiennes ont plus que doublé. Les frais de scolarité moyens des collèges, saufs ceux du Québec, ont plus que triplé.

1994 à 2000

En 1995, le gouvernement libéral fédéral a annoncé des compressions budgétaires supplémentaires de sept milliards de dollars dans le financement public des programmes provinciaux, dont l'éducation postsecondaire, les soins de santé, le logement et l'aide sociale. Ces compressions budgétaires dans le domaine de l'éducation postsecondaire ont été directement transférées aux étudiantes et étudiants, entraînant les hausses de frais de scolarité les plus astronomiques de l'histoire canadienne.

De 2000 jusqu'à maintenant

À mesure que l'accès aux universités et aux collèges devenait de plus en plus restreint et que les étudiantes et étudiants étaient tenus d'absorber des dettes toujours plus lourdes pour faire des études supérieures, la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants a été en mesure de renverser avec succès le cours de l'histoire dans plusieurs provinces. Depuis l'an 2000, toutes les provinces ont réagi aux pressions des étudiantes et étudiants en introduisant le gel des frais de scolarité et en augmentant le financement provincial de l'éducation postsecondaire. Les frais de scolarité ont été de fait réduits en Colombie-Britannique (2001), au Manitoba (2000), à Terre-Neuve et Labrador (2002, 2003, et 2004), à l'Île-du-Prince-Édouard (2007) et à la Nouvelle-Écosse (2008).

Le Québec s'est avéré unique parmi les provinces parce qu'il n'a jamais passé le coût des compressions fédérales aux étudiantes et étudiants. Les frais de scolarité sont demeurés gelés pendant 35 des 40 dernières années avant que le gouvernement ne les augmente en 2007. Actuellement, ces frais augmentent de 100 \$ par année, un plus petit montant que dans la plupart des autres provinces. Malgré des indications du parti politique au pouvoir comme quoi des frais de scolarité pourraient être instaurés dans les collèges, ils restent gratuits pour les étudiantes et étudiants québécois.

Au début des années 1990, les frais de scolarité de premier cycle au Canada s'élevaient en moyenne à 1 464 \$. Aujourd'hui, ces frais ont plus que triplé pour s'élever à 4 917 \$. Même si l'inflation a baissé de 0,8 pour cent l'an passé, les frais ont augmenté de 3,6 pour cent. D'autres frais obligatoires, communément appelés « frais afférents », ont aussi augmenté rapidement. À l'automne 2009, les frais afférents moyens au Canada atteignaient 749 \$, soit une aug-

ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS DES CYCLES SUPÉRIEURS, PROFESSIONNELS ET ÉTRANGERS

Les étudiantes et étudiants de maîtrise, de doctorat, de l'étranger ou des facultés des professions libérales ont connu les hausses les plus exorbitantes des frais de scolarité. Contrairement à la plupart des étudiantes et étudiants de premier cycle, ceux et celles des cycles supérieurs sont inscrits à l'année longue et doivent payer des frais de scolarité pendant les mois d'été. Par conséquent, non seulement ces derniers paient les frais les plus élevés, mais ils les paient aussi quatre mois de plus que les étudiantes et étudiants de premier cycle pendant un calendrier scolaire typique d'automne et d'hiver.

Les frais plus élevés pour les étudiantes et étudiants des cycles supérieurs et des facultés des professions libérales sont souvent justifiés par l'argument que ces diplômes donnent lieu à des salaires plus élevés tout au cours de leur carrière. Cependant, les gains plus élevés des professionnels ont été notoirement exagérés par les présidents d'universités et de collèges qui militent pour des frais de scolarité plus élevés. Des recherches récentes ont démontré que les titulaires de doctorat ne gagnent en revenu net que 4 000 \$ de plus par an que les titulaires de maîtrise, malgré le fait qu'il faut plusieurs années d'études supplémentaires pour obtenir ce grade. En outre, les défenseurs des frais plus élevés ignorent le fait que celles et ceux qui ont des salaires plus élevés suite à des études postsecondaires paient aussi des impôts plus élevés qui compensent pour le coût de leur éducation postsecondaire. Finalement, l'argument du potentiel de gains pour justifier des frais plus élevés ne tient pas compte de l'impact initial des frais de scolarité exorbitants à l'entrée à ces programmes.

Les personnes venues d'autres pays pour étudier au Canada sont probablement les plus désavantagées, puisque les gels des frais de scolarité s'appliquent rarement à elles. Leurs frais de scolarité sont typiquement le triple des frais payés par les étudiantes et étudiants canadiens. Les étudiantes et étudiants étrangers de premier cycle font aussi face à des hausses plus prononcées que les étudiantes et étudiants du Canada. Les frais de scolarité ont augmenté de 7,1 pour cent à l'automne 2009, presque le double de la hausse des frais domestiques.

QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES DES FRAIS ÉLEVÉS?

Des études récentes ont révélé l'effet des frais de scolarité élevés sur l'accès à l'éducation postsecondaire pour les étudiantes et étudiants de milieux à faible revenu et à revenu moyen. Statistique Canada signale que les étudiantes et étudiants de familles à faible revenu sont deux fois moins susceptibles de fréquenter l'université que ceux des familles à revenu élevé³.

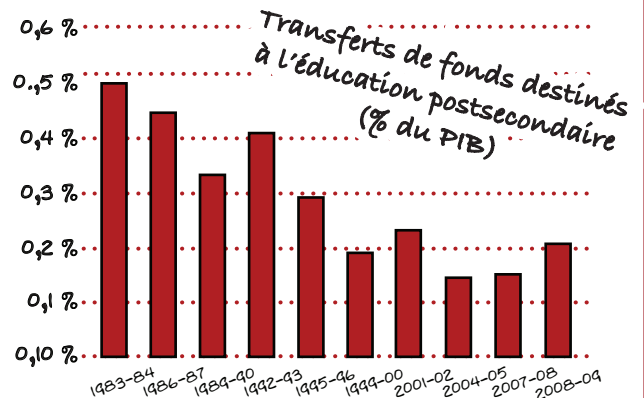
L'Enquête auprès des jeunes en transition de Statistique Canada énumère les raisons citées par les diplômées et diplômés du secondaire pour ne pas poursuivre d'études postsecondaires. Par une marge massive, ces étudiantes et étudiants ont signalé le plus souvent que l'obstacle à l'université et au collège était une « raison financière »⁴.

La chercheuse de l'Université de la Colombie-Britannique, Lori McElroy, a constaté que les étudiantes et étudiants qui n'avaient peu ou pas de dette étaient deux fois plus susceptibles d'obtenir leur grade que les étudiantes et étudiants ayant des niveaux de dette élevés. Le taux d'achèvement pour les étudiantes et étudiants ayant une dette inférieure à 1 000 \$ était de 71 pour cent, alors que le taux d'achèvement pour ceux qui devaient plus de 10 000 \$ était de 34 pour cent⁵.

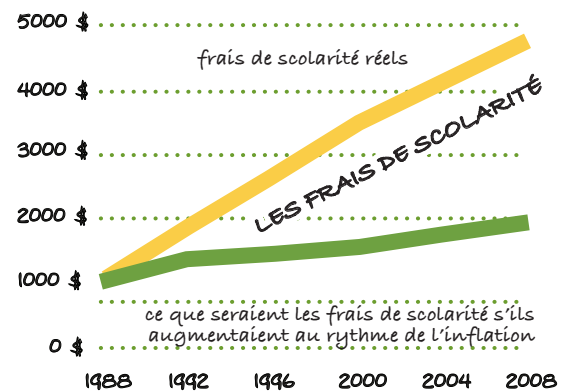
Des études effectuées aux États-Unis ont donné des résultats similaires. Les chercheurs de la University of California de Los Angeles (UCLA) ont constaté que chaque tranche de 1 000 \$ dans les hausses des frais de scolarité entraînait une baisse de 15 pour cent des taux d'inscription. L'étude a démontré que cette baisse dans l'inscription touchait « presque exclusivement les étudiantes et étudiants des minorités et des familles à faible revenu »⁶.

L'Association canadienne des professeures et professeurs d'université

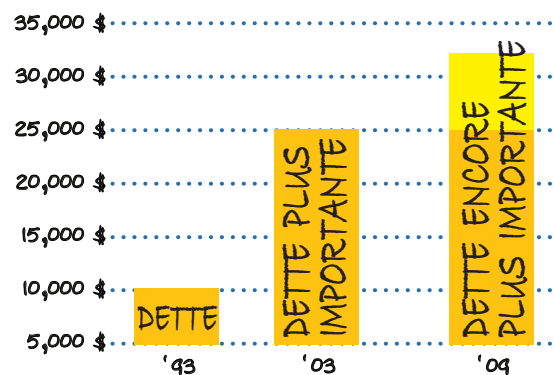
COUPURES DU FINANCEMENT FÉDÉRAL



HAUSSE DE FRAIS DE SCOLARITÉ RECORD



DETTE ÉTUDIANTE PLUS IMPORTANTE



LES FRAIS DE SCOLARITÉ AU CANADA

réemment analysé la tendance à long terme des frais de scolarité en tant que proportion du salaire familial après impôts au Canada. Elle a constaté que le fardeau des frais de scolarité a touché beaucoup plus sérieusement les budgets des familles canadiennes les plus pauvres⁷.

LES FRAIS DE SCOLARITÉ : LES PREUVES INTERNATIONALES

Nouvelle-Zélande

En 1992, le gouvernement de la Nouvelle-Zélande a mis fin à la réglementation des frais de scolarité et instauré le remboursement des prêts d'études proportionnel aux revenus⁸. En 1999, les frais de scolarité avaient presque triplé. Aujourd'hui, la dette étudiante totale excède six milliards de dollars en N.-Z. (environ 4,3 milliards de dollars canadiens).

Le New Zealand Educational Institute a calculé qu'il faut aux femmes néo-zélandaises une moyenne de 28 ans pour rembourser trois années d'études tertiaires, deux fois plus qu'il en faut aux hommes⁹. Il a aussi estimé qu'il faudrait 16 ans à une professeure ou à un professeur pour rembourser une dette d'études de 30 000 \$, et qu'elle ou il paierait 23 538 \$ en intérêts. L'institut fait aussi remarquer qu'une enseignante ou un enseignant de la petite enfance qui n'occupe pas de poste de surveillance et qui aurait la même dette (30 000 \$) ne remboursera probablement jamais son prêt, mais paiera 69 000 \$ en intérêts sur une période de 40 ans.

États-Unis d'Amérique

D'après le National Center for Education Statistics, les compressions qui ont été faites au financement d'État entre 1988 et 1998 sont la cause principale des hausses de frais de scolarité dans les établissements publics d'enseignement de quatre ans. De plus, malgré des hausses de frais de scolarité record depuis l'année 1999-2000, le système d'éducation postsecondaire des É.-U. souffre encore d'une crise de qualité. Même en composant avec une hausse de 14 pour cent des frais de scolarité en 2003 – la plus élevée en plus d'une décennie – les établissements publics des États-Unis ont signalé des coupures dans les programmes, des réductions dans le corps professoral et des mises à pied du personnel. Les frais de scolarité des établissements publics des États-Unis atteignent approximativement 70 pour cent du revenu annuel des familles pauvres.

Grande-Bretagne

Sous le prétexte de hausser les revenus et la qualité des universités britanniques, le gouvernement a imposé en 1998 des frais de scolarité postsecondaires pour la première fois dans l'histoire de la Grande-Bretagne. Pourtant, en 2001, le journal *The Guardian* a publié une étude démontrant que les budgets d'exploitation des universités n'avaient pas augmenté après l'imposition des frais de scolarité. Cela s'est produit parce qu'une fois que les coûts ont été réfilés aux étudiantes et étudiants et à leur famille, le gouvernement a procédé à la compression du financement de l'éducation postsecondaire. De fait, le financement public des universités a diminué chaque année suivant l'instauration des frais de scolarité. Le total du financement par étudiante ou étudiant, tant gouvernemental que par les frais de scolarité, était moins élevé en 2002-2003 qu'en 1996-1997, l'année avant l'instauration des frais de scolarité. Après seulement cinq courtes années, la dette étudiante cumulative en Grande-Bretagne s'élève maintenant à 33,4 milliards de livres, sans qu'on puisse prévoir une amélioration de la qualité ou de l'accès.

CONCLUSION

L'éducation postsecondaire est une nécessité pour les individus et pour la société en général. Il existe une corrélation entre une population plus éduquée et une baisse dans les taux de criminalité et les dépenses en soins de santé, et un plus grand engagement civique. Une formation collégiale ou universitaire est pratiquement un préalable pour participer de façon significative à l'économie actuelle. En augmentant les obstacles financiers à l'éducation postsecondaire, les décisionnaires prennent de graves risques avec la prospérité future des Canadiennes et Canadiens.

Les promoteurs de frais de scolarité élevés dans les pays décrits plus haut ont fait campagne en avançant que le niveau général de financement issu de frais de scolarité mènera à une éducation de qualité. La leçon de la Grande-Bretagne, des États-Unis et de la Nouvelle-Zélande a été que des frais de scolarité plus élevés sont constamment compensés par des compressions dans le financement public, un accès réduit à l'éducation supérieure, des dettes étudiantes massives, et aucune amélioration de la qualité. Les responsables canadiens des orientations politiques auraient des leçons à tirer de ces expériences.

Notes

1. Association canadienne des professeures et professeurs d'université, « Almanach de l'enseignement postsecondaire au Canada ».
2. Statistique Canada, « Participation aux études postsecondaires et revenu familial », *Le Quotidien*, le vendredi 7 décembre 2001.
3. Statistique Canada et Ressources humaines et Développement des compétences Canada, « À la croisée des chemins : Premiers résultats pour la cohorte des 18 à 20 ans de l'Enquête auprès des jeunes en transition – Janvier 2002 ».
4. Département d'épidémiologie et de biostatistique, Faculté de médecine et de dentisterie, Université de Western Ontario, « Report of the 1999 Survey of Medical Students ».
5. Thomas Kane, « The Price of Admission: Rethinking How Americans Pay for College », University of California Press, novembre 1999.
6. Association canadienne des professeures et professeurs d'université, « The Economics of Access: The fiscal reality of PSE costs for low-income families », *The Education Review*, vol. 8, n° 2, juin 2006.
7. Le remboursement des prêts d'études proportionnel aux revenus (RPR) prolonge le remboursement de la dette pour la plupart des étudiantes et étudiants, garantissant un endettement général plus considérable. Les étudiantes et étudiants canadiens ont résisté énergiquement aux programmes de remboursement proportionnel aux revenus au milieu des années 1990, et plus récemment en Ontario où l'ancien premier ministre Bob Rae a recommandé leur mise en œuvre. La résistance étudiante au Canada a empêché la mise en œuvre du RPR.
8. New Zealand Educational Institute, « Submission on Student Support in New Zealand », (Wellington : New Zealand Educational Institute, 2003) :4.